



Section UNSA Douanes de Nouvelle-Aquitaine

Les Échos d'Aliénor

10 juin 2020

APRÈS LE COVID,



LA PRIME !

Le Comité Technique de Nouvelle-Aquitaine qui s'est tenu sous forme téléphonique le **4 juin 2020** aura battu tous les records de durée (9 heures) et de tartufferie ce qui permet évidemment à toutes les parties (sauf l'UNSA) de sortir satisfaites de cette réunion. Mais l'insouciance de ceux qui dansent près du volcan n'empêchera pas, malheureusement, les braises de s'étendre.

Tartufferie des uns qui soumettent à l'administration un projet de modification des ER (- 1C et + 1B) à Saintes puis s'abstiennent lors du vote qui leur donne néanmoins satisfaction !

Tartufferie des autres qui rechignent à envoyer les agents de la brigade de Mérignac, en manque de vols aériens, sur des contrôles routiers alors que le même jour, ce type de contrôle était effectué dans la même direction, à Agen, par des agents OPCO !

Tartufferie de l'administration qui verse une prime à 40 % du personnel pour motif de « surcroît d'activité » durant la période de confinement et indique que les agents de la surveillance seraient moins concernés par cette prime !

Vous considérez que l'UNSA n'est pas un syndicat comme les autres ? Vous avez raison !

Tout d'abord, nous veillons jalousement à entretenir notre liberté de parole et essayons de garder une cohérence dans nos prises de position. Jugez-en !

Concernant les repyramidages, que ce soit à la BSI de Bayonne ou au CVC de Saintes nous **n'avons pas fait dans la posture**, nous avons voté POUR.

Nous estimons même qu'il n'y a pas assez de pyramidage vers le haut, c'est pourquoi nous demandons régulièrement des plans de qualification ministériel, des nombres croissant de lauréats aux concours et examens. Malheureusement, les données qui nous sont fournies avec le point Formation Professionnelle montrent que l'on est loin du but.

Concernant la brigade de Mérignac, nous avons indiqué au Directeur interrégional que compte-tenu de l'arrêt du trafic aérien **nous n'étions pas opposés à une réorientation temporaire des contrôles sur la route** avec néanmoins le respect de certaines garanties.

Soit précisément ce que le DI a retenu :

- une période de formation (l'UNSA a écrit au DI pour lui demander de surseoir aux contrôles autonomes sur route dans un premier temps, ce qu'il a accepté jusqu'à la date de ce CTSD) ;
- des contrôles sur des aires sécurisées ;
- le ciblage uniquement sur des poids lourds ;
- pas de contrôle dynamique.

Si le DI n'emploie pas exactement le terme de volontariat souhaité par la CGT pour mettre en œuvre cette mission, il s'est, à notre étonnement, retranché sur la notion de l'appétence des agents à effectuer cette mission.

L'UNSA n'est absolument pas favorable à ce qu'on privilégie le volontariat ou l'appétence des agents (comme vous voudrez) pour l'accomplissement de ces missions. Ceci créerait, au sein de la brigade, deux catégories de personnels parmi les agents aptent à travailler :

- les appétents et les latents.

Y aura-t-il sur la prochaine évaluation de certains agents des mentions du type : « *doit s'adapter à la douane et non exiger que la douane s'adapte à ses conceptions* » ? c'est là tout le risque que certains font porter aux agents.

En tout cas l'UNSA ne proposera rien qui puisse mettre les agents dans la difficulté par la suite.

Concernant la prime, l'UNSA a toujours fait savoir au DI qu'il devait prendre en compte, pour la douane, la phase 3bis, commencée le 11 mai. Depuis cette date, nous sommes dans une phase de reprise active des trafics. Nos brigades y font face, interceptant des quantités énormes de produits illicites au prix pour les agents d'un réel surcroît d'activité.

Mais même si le calendrier de la prime s'arrêtait au 11 mai, la présence des agents de la surveillance sur le terrain n'a pas été inférieure à celle des autres agents, bien au contraire. Alors pourquoi infliger aux agents de la surveillance un quota moindre de primes ?

l'UNSA l'a dénoncé et continue à exiger de façon plus générale une plus juste reconnaissance du travail des agents des brigades.

Cette prime semble embarrasser bien du monde :

La CGT, pense que les services de santé sont prioritaires et demande au président du CTSD s'il est possible pour l'agent de refuser son bénéfice.

Pour info, le versement est prévu pour la paye de juillet ou août.

Le DI a lui-même indiqué que deux collègues lui avaient fait part de leur réticence à en bénéficier. Néanmoins l'administration persiste et signe.

- **REVERSEZ LA PRIME A UNE ASSOCIATION**

Si vous souhaitez manifester votre désapprobation face à ce système inique de récompense qui génère discrimination et incompréhension, l'UNSA DINA propose aux agents qui le souhaiteraient de reverser tout ou partie de leur prime à une association de votre choix.



LES POINTS ESSENTIELS

Point 1 : Approbation des PV

Vote pour à l'unanimité.

Point 2 : Repyramidage des effectifs de référence de la BSI de Bayonne

2 voix POUR (1 USDFO et 1 UNSA)

8 abstentions (1 USDFO, 1 Solidaire, 2 CFDT, 4 CGT)

Pour info, c'est un adjoint catégorie B qui est élevé en A, n'enlevant rien à la capacité de contrôle.

Point 3 : Modification des effectifs de référence du CVC de Saintes

3 voix POUR (2 USDFO et 1 UNSA)

7 abstentions (1 Solidaire, 2 CFDT, 4 CGT)

Point 4 : suivi du plan de reprise de l'activité

Retour aux cotes d'avant le 16 mars

Répondant favorablement à la demande de l'expert UNSA, le DI a confirmé sa réponse écrite à notre courrier du 22 mai ; il redonne l'autonomie des cotes de service à la hiérarchie de proximité afin de revenir à un rythme de travail compatible avec les différents régimes horaires des brigades.

Retour aux contrôles OPCO et Viti

La note DG du 27 mai sur la reprise des contrôles sera adaptée à la réalité locale ; le DI se veut pragmatique et prêt au contrôle.

Indemnités repas, top chorus

Le DI confirme que les indemnités repas seront bien versées si les trois conditions stipulées par la note DG du 11 avril sont bien remplies. Si, d'une manière générale, des agents éprouvaient des difficultés avec l'application Chorus, le PLI formerait ces agents.

Ordonnance congés

Peu d'agents de Nouvelle-Aquitaine (moins de 10%) devraient avoir des jours de congé retirés au regard du premier mois de confinement.

Formation aux tirs

La note du 29 mai sera appliquée ; si les stands permettent toutes les protections (y compris les lunettes et leur aération) alors les séances pourront reprendre.

Primes

40% de bénéficiaires dont 20% à **1000** euros, 15% à **660** euros et 65% à **330** euros.

Point 5 : le bilan

Le bilan a été établi en collationnant toutes les données que les services font remontées. Il concerne les résultats, les méthodes de travail, les équipements, l'immobilier, le budget. (le Flash info de la DINA du 7 juin en fait un bon condensé). Le renouvellement du parc automobile de l'interrégion est le point le plus marquant avec une moyenne d'âge et un kilométrage des véhicules à la baisse. L'effort sera poursuivi en 2020 avec 36 véhicules nouveaux.

Point 6 : la formation professionnelle

Nous avons rappelé notre revendication posée au CTSD de l'an dernier afin de développer les outils de formation par visio conférence. Cela nécessite la constitution d'un fond documentaire mais aussi l'utilisation d'outils de communication adaptés. Un an après, l'administration nous entend : le DI a annoncé la commande de 200 webcams et écouteurs et la défaillance de Mélusine devrait accélérer la montée en puissance du nouvel outil «WEBconférence».

L'UNSA a fait une seconde proposition en demandant que la Formation Professionnelle soit directement placée sous la responsabilité du futur **adjoint au DI** qui en ferait la priorité de sa feuille de route. Ce devrait d'ailleurs être une règle dans chaque DI.

Nous avons noté le paradoxe qui veut que les agents de catégories B et C se forment plus que les catégories A mais bénéficient moins des débouchés de carrières.

Point 7 : BSE de Mérignac (voir supra)

LIMINAIRE UNSA

Nous nous réjouissons de pouvoir dialoguer autour du thème de la formation professionnelle même si nous aurions préféré un Comité Technique en présentiel, que les mesures de précaution liées à la crise sanitaire ne nous autorisent pas encore. En effet, la Formation Professionnelle a toujours été un enjeu important pour notre administration, mais elle le devient d'autant plus que les transferts et autres centralisations de missions se concrétisent, obligeant les agents à renouveler leurs connaissances.

Améliorer l'outil de formation

C'est pourquoi l'UNSA appelle à poursuivre l'effort de formation mais avec de meilleurs outils qu'actuellement.

Les tableaux communiqués reflètent l'activité de formation telle que nous la connaissons depuis plusieurs années. Les colonnes et lignes se perpétuent, seules fluctuent les données qui y figurent.

Désormais, nous devons tirer les leçons que la période de confinement nous aura enseignées.

Une demande UNSA enfin retenue : la visio conférence

Car, si l'élément nouveau durant cette période écoulée a été le déploiement massif du télétravail, l'usage de la formation à distance n'en est pas moins novateur.

Nous avons donc le devoir impérieux de tracer de nouvelles perspectives pour la politique douanière de formation.

Ce vers quoi elle doit tendre; une formation répondant aux différents besoins, c'est-à-dire une formation pratiquement à la demande ou à la carte doit trouver de nouveaux outils et de nouvelles organisations pour se développer.

Vous l'aurez compris nous fixons une haute priorité à la formation professionnelle et nous sommes désolés que ce sujet apparaisse en sixième position d'un ordre du jour chargé de 7 points.

En effet nous avons également à valider un PV de CTSD, débattre de repyramidages pour 2 résidences BSI Bayonne et CVC Saintes, examiner le suivi du PRA et le bilan de la DI avant d'aborder la formation pour finir par la problématique de Mérignac. Vous l'avouerez, il s'agit d'un programme ambitieux pour un CTSD téléphonique.

Scrutés à la loupe

Du bilan, nous tirons une évidence : nous n'avons jamais été aussi bien scruté que cette année. Les éléments chiffrés concernant l'activité des services sont diaboliques. Nous savons même, à la virgule près, quelle est la valeur d'un douanier, soit entendez bien, 39 centimes !

Chiffre bien entendu rapporté à 100 euros de taxes collectées. Don Salluste doit se retourner dans sa tombe ! Cette maximisation dans la recherche des économies, si elle peut se défendre, renvoie irrémédiablement aux oubliettes l'expression « coûte que coûte » pourtant recyclée récemment par un illustre.

Les contrôles

Le PRA, quant à lui, pose quelques questions dont les réponses impacteront vraisemblablement les priorités d'action pour 2020.

En effet, compte-tenu des difficultés rencontrées par les acteurs économiques de la région, la date de retour aux contrôles en entreprise sera-t-elle reportée ?

Compte-tenu de la crise qui sévit dans le milieu viticole bordelais, où l'on envisage de procéder à des arrachages de vignes et d'augmenter les volumes de vin à distiller, comment se concrétisera l'accroissement des contrôles fixé comme priorité ?

BSE Mérignac

Enfin concernant l'activité de la brigade de Mérignac, nous vous avons fait parvenir un courrier vous indiquant notre position auquel vous avez répondu en acceptant de surseoir aux contrôles autonomes sur route jusqu'à la tenue de ce CTSD. Nous espérons que les échanges avec les représentants du personnel permettront d'adapter les dispositions afin de consolider les missions de la brigade de Mérignac et permettre aux agents d'effectuer leur quota d'heures.

L'élu titulaire, Serge DETRIEUX

L'expert UNSA, Etienne PIVOTTO

EPAF Malgré toutes les difficultés auxquelles l'activité vacances loisirs doit faire face, l'EPAF (association de notre Ministère) fait preuve d'inventivité pour maintenir ses offres de vacances en France cet été. Pour les colonies, l'arbitrage est en cours, mais de nombreux enfants pourraient y partir dès le 10 juillet. Saluons les prouesses que cette association réalise au quotidien !